Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
Formons un tout pour notre avenir
Depuis 1840

Le JOURNAL

AOÛT 2023

www.saintbarnabesud.ca

Activités automnales
C'est le temps de s'inscrire
Je m'inscris

Yoga avec la professeur Anne Tsujimoto
Entrainement de style Tabata,
Total fitness EMB avec la professeur
Élodie Simoneau
Information à la page 12-13

Le comité des loisirs est à la recherche de bénévoles pour les différentes activités

Ici se trouvent des employés
Accueillants
Bienveillants
Sans jugement
Municipalité engagée

À l'intérieur ce mois-ci :

03 Calendrier
04 Vente de camion
05 Avis public / Pavillon des loisirs / ComAlerte
06 Nouvelle aire de détente FADOQ
07 Avis aux citoyens
10 Régie Incendie / Loisirs
14 Bibliothèque
15 Procès-verbal
20 Chouette à voir !
21 Calendrier scolaire
22 RIAM / MRC
23 Communiqués
Et plus !

Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud
Tous vos articles devront nous parvenir au bureau municipal avant le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant
165, rang Michaudville • info@saintbarnabesud.ca

MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Depuis 1840

Alain Jobin
Maire
Président du conseil d'administration Régie intermunicpale d'Acton et des Maskoutains
Président du conseil d'administration Régie d'aqueduc Richelieu-Centre
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Marcel Therrien
Conseiller
Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau
Délégué de la MADA
Délégué responsable des dossiers patrimoniaux
Délégué de la politique familiale

Johanne Picard
Conseillère
Déléguée substitut à la Régie d'Acton et des Maskoutains

Gabriel Lapointe
Conseiller
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau

Dominique Lussier
Conseillère
Mairesse Suppléante
Déléguée des loisirs, des sports et de la culture

Jean-Sébastien Savaria
Conseiller
Délégué substitut; à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Yves Guérette
Conseiller
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Crédit photos : Sophie Caron

BUREAU MUNICIPAL

Téléphone : 450 792-3030
Site internet : www.saintbarnabesud.ca
Courriel : info@saintbarnabesud.ca

Directrice-générale et greffière trésorière : Linda Normandeau : ..... poste 1
Adjointe administrative – comptabilité : Marie-Eve Colas..... poste 2
Adjointe administrative : Laetitia Feller ..... poste 0
Inspecteur municipal : Francis Grégoire : ..... poste 3
Agente de développement, vie communautaire : poste vacant ..... poste 7

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

Raymond Lessard : .....450 792-3030 poste 4

CONTRÔLE ANIMALIER

Société protectrice des animaux Drummond : .....Sans frais : 1 855 472-5700

CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ÉGLISE- 233, Rang de Michaudville

Pour réservation, Madame Eden Graveline : 450 230-2560

PRESBYTÈRE – 931, St-Édouard, Saint-Jude : 450 792-3943

LOISIRS ..... loisirs@saintbarnabesud.ca

Comité : Andréa Graveline, présidente – Dominique Lussier, vice-présidente – Kassandra Roy, secrétaire – Tommy Beaudry, trésorier

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE .....450 792-3030 Poste 6

Heures d'ouverture :
MERCREDI 18 H 30 À 20 H – SAMEDI 9 H 30 À 11 H

Responsable : Mélina Doyon 450 502-8448

AUTRES SERVICES

Bureau de poste Saint-Barnabé-Sud : 450 792-3441

Régie d'Aqueduc : 450 792-2001

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, matières résiduelles : 450 774-2350

Dépôt des matières recyclables : .....1880, rue Brouillette, Saint- Hyacinthe

MRC Maskoutains : Administration générale : 450 774-3141

Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains :

Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard ..... courriel : dg@ripinm.ca
Directeur du service incendie : ..... courriel : direction@ripinm.ca

URGENCES SEULEMENT **911**

S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.

AOUT 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2 **RECYCLAGE** (bac vert) **BIBLIO** FERMÉ VACANCES **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	3 **ORGANIQUE** (bac brun)	4	5 **BIBLIO** FERMÉ VACANCES
6	7 **FADOQ PÉTANQUE** 19 h **PICKLEBALL** 19 h 30	8 **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** 19 h 30	9 **DÉCHETS** (bac noir) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	10 **ORGANIQUE** (bac brun)	11	12 **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h
13	14 **FADOQ PÉTANQUE** 19 h **PICKLEBALL** 19 h 30	15	16 **RECYCLAGE** (bac vert) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	17 **ORGANIQUE** (bac brun)	18 **LOISIRS : SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ** 18 h 30 à 22 h	19 **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h
20	21 **FADOQ PÉTANQUE** 19 h **PICKLEBALL** 19 h 30	22	23 **DÉCHETS** (bac noir) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	24 **ORGANIQUE** (bac brun)	25	26 **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h
27	28 **FADOQ PÉTANQUE** 19 h **PICKLEBALL** 19 h 30	29	30 **RECYCLAGE** (bac vert) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	31 **ORGANIQUE** (bac brun)		

NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Fuite et fermeture d'eau

Problème d'égout

Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 792-3030 poste 5014

ATTENTION ATTENTION

Veuillez prendre note que le **poste 5014** n'est que pour des **URGENCES QUI NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS IMMÉDIATS** en travaux publics.

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h 30 et 13 h à 16 h 30

CAMION À VENDRE

La Municipalité de Saint-Barnabé-Sud met en vente un camion Ford Ranger 2009. Prix selon évaluation 8 700$ ou meilleure offre.

- Ford Ranger
- Année 2009
- Modèle 2x4, cabine supercab
- Manuel, 5 vitesses
- Moteur 4 litres
- 128 900km
- 4 pneus été + 4 pneus hiver usagés (facilement bons pour 1 saison chaque ensemble)
- Attache remorque + boule d'attelage 2po, fiche de remorque ronde à 7 broches
- Boîte de camion «Flat top» en fibre de verre de marque LEER
- Fond de caisse de camion en plastique moulé, amovible
- Boîte de rangement à 2 tiroirs (artisanale, en bois)
- Gyrophare jaune rectangulaire fonctionnel

Le véhicule est en bon état général.

L'acheteur s'engage à prendre le camion dans son état actuel, sans garantie légale.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter
Madame Linda Normandeau, directrice générale au 450 792-3030 poste 1 ou par courriel à : dg@saintbarnabesud.ca.

Avis public

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO 02-2023 RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

PRENEZ AVIS QUE :

Lors de la séance du 4 juillet 2023 fut adopté le règlement numéro 02-2023 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité.

L'objet de ce règlement est de règlementer l'enlèvement des résidus domestiques sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

Copie de ce règlement est consultable sur le site Internet de la municipalité ou en faisant une demande à la soussignée.

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 6 juillet 2023

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

LES RÉNOVATIONS DE NOTRE PAVILLON DES LOISIRS VONT BON TRAIN !

Si tout se déroule selon l'échéancier prévu, il devrait à nouveau être accessible aux citoyens vers la fin du mois d'août. Malgré ces rénovations, l'activité de pétanque se poursuit, et une toilette chimique a été installée sur les lieux.

La Municipalité de Saint-Barnabé-Sud souhaite remercier les entreprises qui ont généreusement accepté de nous appuyer dans notre projet de rénovation, et qui, par leur donation nous ont permis d'accéder à une subvention servant à payer une partie de ces travaux.

Les entreprises André Leblanc et fils inc.
Ferme Gadbois Inc. **Plomberie Projess**
Palettes Lucien Côté **Transport Messier Inc.**

SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉS D'ALERTES

En cas de communications urgentes, la Municipalité contactera ses citoyens via un systèmes d'alertes d'urgence. Ce système nous permet de contacter tous les citoyens selon leurs préférences, que ce soit par un appel automatisé, par l'envoi d'un message texte ou encore par courriel.

Plusieurs situations peuvent nécessiter d'utiliser ce système d'alerte : Avis d'ébullition d'eau, fermeture de rue, travaux majeurs, avis d'évacuation, etc.

Toute les municipalités ont obligation d'avoir ce mode de communication d'urgence en place, les renseignements fournis demeurent strictement confidentiels et les données serviront uniquement dans un contexte de mesures d'urgence ou d'exception.

Pour vous abonner, vous devez remplir le formulaire d'inscription en ligne que vous trouverez sur le site Internet : www.saintbarnabesud.omnivigil.com

Si vous n'avez pas accès à une connexion Internet ou que vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire en ligne, n'hésitez pas à contacter le bureau municipal au 450 792-3030 poste 0.

APPEL AUX AGRICULTEURS

Pour les agriculteurs et propriétaires d'animaux de ferme ne s'étant pas encore inscrits au système d'alerte d'urgence :

Il serait vraiment prioritaire que vous complétiez le formulaire ou que vous fassiez la demande afin que nous vous inscrivions aux alertes. En cas d'avis d'ébullition d'eau potable, il nous serait extrêmement difficile de rejoindre toute la population de façon immédiate sans ce système. Votre santé mais aussi celle de vos animaux de ferme nous tiennent à cœur !

Merci de nous aider à vous tenir informés !

Un nouvel aménagement écoresponsable a été mis en place pour vous !

La municipalité a aménagé un lieu de détente et de repos en face de la bibliothèque !

Un livre à la main, pour se rencontrer entre amis ou simplement pour le plaisir, n'hésitez pas à venir profiter de ce nouveau lieu aménagé pour vous.

Fait de plastique à base de polyéthylène haute densité (PEHD), le mobilier produit par l'entreprise CRP Products est composé de matériaux recyclés. Bouchons de bouteilles, contenants de lait et de jus d'orange, font partie de ce mobilier haute qualité.

A titre d'exemple : Une chaise Adirondak équivaut à 579 contenants de lait.

Nous sommes fiers de vous offrir un aménagement écoresponsable fait à partir de produits recyclés et fabriqués au Canada.

fadoq

Voici les activités offertes par la FADOQ SAINT-BARNABÉ-SUD!

Les activités Vie active (cours de danse) ainsi que le bingo sont suspendues jusqu'en septembre prochain.

PÉTANQUE

tous les lundis et mercredis à 19 h
sur le terrain des loisirs.
Malgré que le chalet des loisirs soit inaccessible, des toilettes chimiques sont installées à proximité.
Bienvenue à tous !

INFO : Anne Cadorette 450 792-3901 || annecadorette@hotmail.com.

Herbe à poux : gare aux allergies !

Dès le mois de juillet jusqu'aux premières gelées d'automne, la fleur de l'herbe à poux produit du pollen provoquant ainsi des réactions allergiques.

De très nombreuses personnes réagissent, parfois fortement au pollen de l'herbe à poux. Compte tenu de ses effets néfastes, nous demandons aux citoyens de l'éliminer.

Il est assez facile et rapide pour chacun de faire le tour de son terrain, et ainsi éviter bien des symptômes à sa famille et à ses voisins !

Saviez-vous que l'Ambrosia est responsable d'environ 75 % des allergies reliées aux pollens !

La reconnaître

La combattre

- Arrachez-la à la main. Faites-le pour chaque plant d'herbe à poux, de même que pour ses racines, qui sont peu nombreuses. C'est la technique la plus efficace. L'opération doit se faire avant la floraison.
- Coupez-la régulièrement. Vous pouvez aussi tondre régulièrement les zones infestées afin d'empêcher la floraison. Les plantes seront moins nombreuses, mais repousseront puisque les racines seront toujours présentes dans le sol.
- Remplacez-la par des végétaux. Plantez du gazon, du trèfle ou d'autres végétaux dans les endroits où vous avez arraché de l'herbe à poux pour qu'elle ne revienne pas prendre racine sur votre terrain. Cette plante n'aime pas la compagnie d'autres plantes. Profitez-en pour ensemencer des végétaux qui attirent les oiseaux ou les pollinisateurs, comme des grandes monardes, des rudbeckies ou des asclépiades.
- Empêchez-la de pousser. Après l'avoir arraché, recouvrez le sol par des matériaux inertes comme du paillis ou des copeaux de bois. Améliorer la qualité du sol avec de l'engrais et utilisez des plantes couvre-sol aux endroits où il n'y a pas de pelouse.
- Jetez les plants. Débarrassez-vous des plants arrachés ou tondus. S'ils n'ont pas encore fleuri, ils peuvent être compostés.
- Recommencez tous les étés. L'herbe à poux est une plante annuelle dont les semences peuvent survivre dans le sol durant 40 ans !

Renseignez-vous sur cette mauvaise herbe en cliquant sur le lien suivant :
https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/milieu-de-vie-sain/reconnaitre-et-limiter-l-herbe-a-poux

AVIS IMPORTANT CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE
Règlement numéro 03-2020

La municipalité de Saint-Barnabé-Sud ainsi que la Régie aqueduc Richelieu-Centre, demande la collaboration des citoyens afin qu'ils diminuent leur consommation en eau à l'arrivée des périodes de possibles canicules. **Nous aimerions vous rappeler certains points importants du règlement numéro 03-2020 sur l'utilisation et l'économie de l'eau potable.**

Interdiction d'arroser

L'autorité municipal compétente chargé de l'application du règlement peut, pour cause de sécheresse, de bris majeurs de conduites municipales du réseau de distribution et lorsqu'il est nécessaire de procéder au remplissage des réservoirs municipaux, par avis public, interdire dans un secteur donné et pendant une période indéterminée, à toute personne d'arroser des pelouses, des arbres et des arbustes, de procéder au remplissage des piscines ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison.

Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot et des jardins.

Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelle piscine, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.

HORAIRE DES PERMISSIONS D'ARROSAGE SELON L'ADRESSE

L'arrosage de la pelouse :

- Le lundi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0 ou 1;
- Le mardi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2 ou 3;
- Le mercredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 4 ou 5;
- Le jeudi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 6 ou 7
- Le vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 8 ou 9;

Période d'arrosage des autres végétaux :

- Les lundis, mercredis et vendredis pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0, 1, 4, 5 et 9
- Les mardis, jeudis et samedis pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2, 3, 6, 7 et 8

L'arrosage manuel de la végétation :

L'arrosage manuel à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleur, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps, sauf lors d'avis exceptionnels donnés par la Régie. *

* En cas d'interdiction complète d'arrosage, la municipalité suggère fortement d'utiliser la plage horaire inscrite plus haut, tout en prenant soin d'arroser très tôt le matin, entre 3 h et 6 h et/ou en soirée, entre 20 h et 23 h.

Nous incitons fortement les citoyens à utiliser un mode d'arrosage environnementale par la récupération d'eau de pluie.

Au besoin, la Régie se réserve le droit d'annoncer une interdiction d'utilisation de l'eau à des fins non essentielles (arrosage de pelouse, lavage de voiture, etc).

En modérant notre consommation d'eau potable, nous éviterons des interdictions plus sévères. Votre collaboration est précieuse.

Bonne saison estivale !

RAPPEL IMPORTANT

Vos obligations
Autour des écoles

Autour d'une école, c'est plein de vie et d'enfants. Ces derniers ont du mal à évaluer les distances et la vitesse des véhicules, et à déterminer la provenance des bruits. C'est pourquoi vous devez prendre l'habitude de ralentir et d'anticiper leur présence, surtout aux passages pour piétons, aux intersections et sur le bord de la route.

Signalisation

Voici un rappel des principaux panneaux de signalisation relatifs aux zones scolaires.

Signal avancé d'une zone scolaire ou d'un passage pour écoliers

Ralentissez, vous allez entrer dans une zone scolaire ou croiser un passage pour écoliers.

Début d'une zone scolaire

Vous entrez dans une zone scolaire où les amendes pour excès de vitesse sont doublées durant la période scolaire.

Si la limite de vitesse y est différente, un panneau précise les heures, les jours et les mois durant lesquels la limite s'applique.

Passage pour écoliers

Priorité aux piétons. Vous devez céder le passage à tout piéton qui traverse ou qui indique clairement son intention de traverser :

- il attend sur le trottoir;
- il fait un signe de la main;
- il établit un contact visuel avec vous.

Signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire

Soyez prêt à vous arrêter, car un autobus scolaire pourrait faire monter ou descendre des écoliers au prochain détour de la route ou dans la prochaine pente.

Québec

Vos obligations
Autour des autobus scolaires

La règle est simple :
Soyez prêt à vous arrêter
si vous suivez un autobus scolaire
ou si vous êtes sur le point d'en croiser un.

Le conducteur d'autobus scolaire doit signaler son intention avant de s'arrêter pour faire monter ou descendre des écoliers. Ainsi, les feux jaunes visent à ralentir la circulation et à éviter les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération.

- **Feux jaunes ou feux de détresse activés**
  Préparez-vous à arrêter.
- **Feux rouges clignotants ou panneau d'arrêt activés**
  Arrêtez-vous complètement, à plus de 5 m de l'autobus.

Vous pouvez repartir dès que les feux rouges clignotants sont éteints et que le panneau d'arrêt est replié. Assurez-vous qu'il n'y a plus d'enfants et que la voie est libre.

Sanction

Conducteur
- Amende de 200 $ à 300 $
- 9 points d'inaptitude

Cycliste
- Amende de 80 $ à 100 $

Attention, l'arrêt n'est pas obligatoire si l'autobus circule de l'autre côté d'un terre-plein.

Société de l'assurance automobile
Québec

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

101166 C-6524 (20-01)

MESSAGE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Un mégot, un cendrier !

Savez-vous qu'il peut s'écouler jusqu'à 4 ou 5 heures entre le moment où une cigarette y est écrasée et l'apparition d'une première flamme ?

Les articles de fumeur tels que les cigarettes, briquets, les cigares et les allumettes sont responsables chaque année d'environ 400 incendies de bâtiments et ils sont responsables d'un décès sur sept. Si vous êtes fumeur ou si vous utilisez des articles de fumeur, ces conseils de préventions sont pour vous.

- **Ne jetez jamais** vos mégots dans un jardin, un pot de fleurs, du paillis ou du terreau. Installez un cendrier à l'extérieur pour y éteindre vos mégots ou ceux de vos invités.
- Lorsque vous fumez, utilisez un cendrier profond à large rebord et placez-le sur une surface stable.
- Rangez toujours les briquets, les allumettes et autres articles de fumeurs hors de la portée des enfants.
- Ne fumez jamais au lit ou dans une position où vous risquez de vous endormir. De préférence, fumez à l'extérieur de votre maison.

- Ne laissez jamais une cigarette allumée sans surveillance.
- Ne videz jamais le contenu d'un cendrier directement dans une poubelle. Videz-le d'abord dans un contenant métallique le temps que la cendre refroidisse.

Vous avez des questions ? Vous pouvez nous contacter à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains au **450 794-5027** ou par courriel au : **prevention@ripinm.ca**

BADMINTON LIBRE

L'activité de badminton libre reprendra le 13 septembre prochain. Elle aura lieu les mercredi de 19 h à 20 h. Bienvenue à tous !

Nous pouvons accueillir jusqu'à douze joueurs par séance. Comme les places sont limitées mais que cette activité se montre un succès, nous sommes à la recherche d'un deuxième responsable pour mettre en place une autre plage horaire, les mercredis de 20 h à 21 h.

** ** **

Pour ceux qui sont intéressés d'y participer, ou d'être responsable du groupe, contactez le bureau municipal au 450 792-3030 poste 0 ou par courriel à info@saintbarnabesud.ca.

Dans la nuit du 12 au 13 août, apparaitront les Perséides ! Une des plus belles pluies d'étoiles filantes de l'année.

La période d'activité se situe entre le 17 juillet et jusqu'au 24 août, le maximum d'intensité sera dans la nuit du 12 au 13 août.

Les Perséides sont l'essaim météorique le plus intéressant et le plus dynamique des dernières années.

Les meilleures périodes pour son observation sont les nuits du 11 au 14 août. Cette année, on prévoit des conditions d'observations qui seront favorables.

Référence : Société d'astronomie du Planétarium de Montréal.

SONDAGE MFM

La Maison de la Famille des Maskoutains effectue un sondage d'intérêt envers une activité qui a été proposée à plusieurs reprises à Saint-Barnabé-Sud : Bouger avec mon enfant.

Les personnes intéressées à participer à ces ateliers peuvent manifester leur souhait en contactant Madame Andréanne Morin, directrice adjointe du programme accompagnement aux familles au 450 771-4010 poste 2228 ou par courriel à amorin@mfm.qc.ca.

Venez prendre part aux séances de Yoga de notre coach Anne Tsujimoto. Anne est une entraîneuse professionnelle avec un excellent sens de la communication afin de vous permettre d'avoir une séance des plus productive et agréable.

COURS DE

YOGA

Gymnase de l'école aux-Quatre-Vents
(Immeuble Saint-Barnabé-Sud)
265 Rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud, QC J0H 1G0

Tous les mardis de 19h10 à 20h10
du 26 septembre au 12 décembre 2023

Coûts pour les 12 séances
130$ pour les résidents de St-Barnabé
145$ pour les non-résidents de St-Barnabé

CONTACTEZ-NOUS VIA:
WWW. ENTRAINEMENTMB.COM / FACEBOOK / INSTAGRAM, PAR COURRIEL AU BEAULAC98@HOTMAIL.COM OU PAR TÉLÉPHONE AU 450-771-1757

ENTRAÎNEMENT MARIOBEAULAC

TOTAL FITNESS EMB

Tous les lundis de 19h40 à 20h40

Inscriptions en cours
pour la session du
25 septembre au 11 décembre 2023

Venez-vous entraîner dans nos cours de style Tabata. Nos cours sont **accessibles à tous** avec notre entraîneur **professionnelle, motivée, encadrante et énergique** Élodie.

Coûts pour les 12 séances
130$ pour les résidents de St-Barnabé
145$ pour les non-résidents de St-Barnabé

Gymnase de l'école aux-Quatre-Vents
(Immeuble Saint-Barnabé-Sud)
265 Rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud, QC
J0H 1G0

Renseignements sur
www.entrainementmb.com

Facebook et Messenger
Entrainement Mario Beaulac

beaulac98@hotmail.com
450-771-1757

ENTRAÎNEMENT MARIO BEAULAC

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
Formons un tout pour notre avenir
Depuis 1840

Bibliothèque
DE SAINT-BARNABÉ-SUD

NOUVEAUTÉS DE LA BIBLIO

AOÛT

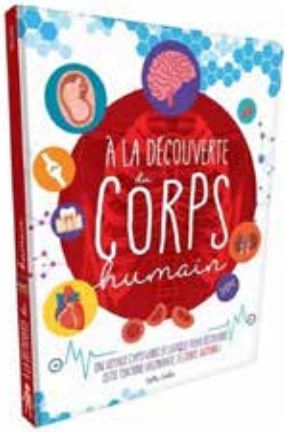

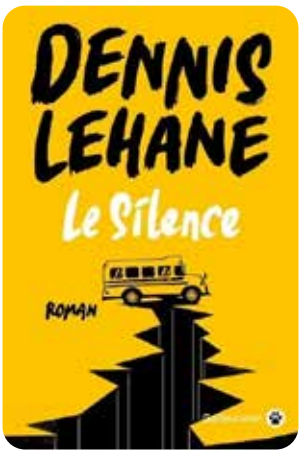

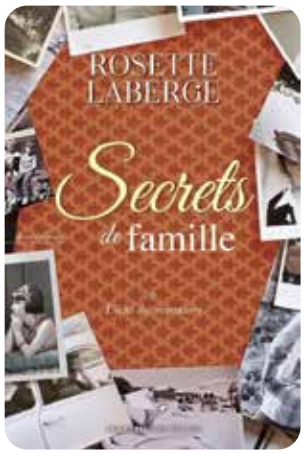

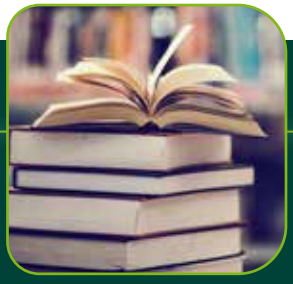

251, rang Michaudville | 450 792-3030 poste 6
Heures d'ouverture : les mercredis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h

Inscription : Gratuite, pour tous les résidents de la municipalité
Emprunts : Maximum de 10 documents, pour une durée de 3 semaines.
Catalogue de la bibliothèque : *www.librarything.fr/catalog/bibliobarnabe*

Si vous avez des questions, que ce soit sur l'utilisation du catalogue, faire une demande d'achat ou une réservation, vous pouvez écrire à ***bibliobarnabe@gmail.com*** *ou téléphoner à* ***Mélina Doyon au 450 502-8448****.*

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 6 JUIN 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 juin 2023 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :
Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS
Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h30.

Résolution numéro 097-06-2023
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption procès-verbal
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023

4. Période de questions
5. Communiqués et correspondances
5.1 Correspondance UPA – Sécurité routière
5.2 Invitation de la MRC - Conférence Jérôme Dupras
5.3 Invitation OBV Yamaska – Assemblée générale annuelle
5.4 Invitation souper hot-dogs de l'école Aux quatre Vents

6. Administration et finances
6.1 Rapport financier consolidé 2022 – Dépôt du rapport
6.2 Adoption des comptes payés et à payer
6.3 Rapport d'activités de fonctionnement - Dépôt
6.4 Croix-Rouge Canadienne – Nouvelle entente de service
6.5 Programme d'aide à la voirie locale – Transfert d'information au Ministère

7. Sécurité publique
7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

8. Transport routier et travaux publics
8.1 Rapport des travaux publics
8.2 Réfection du perron du bureau municipal – Attribution du contrat
8.3 Entretien et nivellement des chemins de gravier – Attribution du contrat
8.4 Déneigement et déglaçage des trottoirs – Renouvellement du contrat
8.5 Déneigement mécanique de la patinoire et des bornes fontaines – Renouvellement du contrat
8.6 Entretien des surfaces gazonnés sur les terrains municipaux – Renouvellement du contrat

9. Hygiène du milieu
9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre
9.3 Règlement numéro 02-2023 modifiant le règlement numéro 05-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité – Avis de motion

10. Aménagement et urbanisme
10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
10.2 Mise en place d'un règlement encadrant la démolition d'immeubles – Attribution du mandat
10.3 Règlement encadrant la démolition d'immeubles – Avis de motion
10.4 Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre St-Hyacinthe et Farnham – Projet de développement d'une piste cyclable - Appui

11. Loisirs et culture - Vie communautaire
11.1 Rapport – Comité des loisirs

12. Période de questions
13. Levée de la séance

Sur la proposition de Marcel Therrien appuyé par Johanne Picard, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 098-06-2023
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Madame Johanne Picard et résolu:
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Période de questions

Aucune question n'a été reçue ou posée.

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues.

5.1 Correspondance UPA – Sécurité routière
5.2 Invitation de la MRC - Conférence Jérôme Dupras
5.3 Invitation OBV Yamaska – Assemblée générale annuelle
5.4 Invitation au souper hot-dogs de l'école Aux quatre Vents

6. Administration et finances

6.1 Rapport financier consolidé 2022– Dépôt du rapport

La vérificatrice externe, Madame Barbara Côté, CPA, auditrice, ayant fait la présentation du rapport financier 2022 aux membres du conseil municipal lors d'une rencontre à huis clos, la directrice générale dépose le rapport consolidé aux membres du conseil. Les membres du conseil s'en déclarent satisfaits.

Résolution numéro 099-06-2023
6.2 Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 26 avril au 31 mai 2023 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :	
Élus	8 048.42 $
Employés	20 734.75 $
Autres, remise	4 110.41 $
Dépense :	
Administration	21 151.07 $
Sécurité publique	42 214.73 $
Transport (voirie)	41 956.64 $
Hygiène du milieu	
Hygiène du milieu	24 936.80 $
Eaux usées	8 100.52 $
Aménagement et urbanisme	2 777.08 $
Loisir et culture	(755.49) $
Autres act.fin. et affections	11 324.94 $
Total :	**184 599.87 $**

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.3 Rapport d'activités de fonctionnement – Dépôt

La directrice générale a préalablement remis aux membres du conseil le rapport d'activités de fonctionnement 2023 mis à jour.

Résolution numéro 100-06-2023
6.4 Croix-Rouge Canadienne – Nouvelle entente de service

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de prévoir un service d'aide aux personnes sinistrées;

CONSIDÉRANT l'entente pré existante avec la Croix-Rouge Canadienne;

CONSIDÉRANT le projet de nouvelle entente de service présentée par la Croix-Rouge Canadienne;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal se déclarent satisfaits de ce projet d'entente;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE le projet de nouvelle entente de service aux personnes sinistrées présenté par la Croix-Rouge Canadienne

ET AUTORISE le maire, Monsieur Alain Jobin et la Directrice générale, Madame Linda Normandeau à signer l'entente au nom de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 101-06-2023
6.5 Programme d'aide à la voirie locale – Transfert d'information au Ministère

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a versé une compensation de 16 010 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visaient l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu :

QUE la Municipalité informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, effectué pour l'année 2022 et dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie.

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

Résolution numéro 102-06-2023
8.2 Réfection du perron du bureau municipal – Attribution du contrat

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réfection du perron du bureau municipal;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Solution fissures s'est désistée suite à l'adoption de la résolution numéro 95-06-2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel à un autre entrepreneur pour effectuer le travail;

CONSIDÉRANT les cinq soumissions reçues de deux entrepreneurs différents, soient :

- Béton Pro-Shine
- Réparation de béton : 8 245 $
- Réparation de béton, recouvrement en polyaspartique avec flocons : 10 741 $
- Réparation de béton, recouvrement en caoutchouc : 16 750 $

- Béton fondation plus Inc.
- Réparation de béton : 13 500 $
- Réparation de béton, recouvrement en polyaspartique avec flocons : 18 500 $

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'AUTORISER la réfection du perron du bureau municipal;

D'ATTRIBUER le contrat de réfection à l'entreprise Béton Pro Shine, selon la soumission reçue au montant de 10 741 $ - Réparation de béton, recouvrement en polyaspartique avec flocons.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 103-06-2023
8.3 Entretien et nivellement des chemins de gravier – Attribution du contrat

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l'entretien et le nivelage des routes en gravier présentes sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise LP Gazon, au coût de 175 $ l'heure, ce qui représente le même taux horaire que celui payé par la Municipalité les années précédentes;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue de cette entreprise est basée sur un contrat d'une durée de trois ans, soit 2023, 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Municipalité d'obtenir une tarification fixe pour une durée de trois ans;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise LP Gazon pour l'entretien et le nivelage des routes en gravier, sur une base de trois ans, 2023, 2024 et 2025, au coût de 175 $ l'heure;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 104-06-2023
8.4 Déneigement et déglaçage des trottoirs – Renouvellement du contrat

CONSIDÉRANT que l'entreprise LP Gazon effectue le déneigement et déglaçage des trottoirs depuis trois ans;

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres du conseil relativement au travail effectué;

CONSIDÉRANT qu'il reste un an à la présente entente, mais qu'il y a possibilité pour la Municipalité de renouveler l'entente pour une période de trois années supplémentaires, soit l'hiver 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Municipalité d'obtenir une tarification fixe pour une durée de trois ans;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Madame Dominique Lussier et résolu

DE RENOUVELER le contrat de déneigement et de déglaçage des trottoirs avec l'entreprise LP Gazon pour une période supplémentaire, soit pour l'hiver 2024, 2025 et 2026 au montant de 8 000 $ plus taxes par année;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 105-06-2023
8.5 Déneigement mécanique de la patinoire et des bornes fontaines – Renouvellement du contrat

CONSIDÉRANT que l'entreprise LP Gazon effectue le déneigement mécanique de la patinoire et des bornes fontaines depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres du conseil relativement au travail effectué;

CONSIDÉRANT que ce contrat est présentement échu mais qu'il y a possibilité pour la Municipalité de renouveler l'entente pour une période de trois années supplémentaires, soit pour l'hiver 2023, 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Municipalité d'obtenir une tarification fixe pour une durée de trois ans;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu :

DE RENOUVELER le contrat de déneigement mécanique de la patinoire et des bornes fontaines avec l'entreprise LP Gazon pour une période de trois ans, soit pour l'hiver 2023, 2024 et 2025 au montant de 6 000 $ plus taxes par année;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 106-06-2023
8.6 Entretien des surfaces gazonnées sur les terrains municipaux – Renouvellement du contrat

CONSIDÉRANT que l'entreprise LP Gazon effectue l'entretien des surfaces gazonnées sur les terrains municipaux depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres du conseil relativement au travail effectué;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la dernière année à la présente entente, mais qu'il y a possibilité pour la Municipalité de renouveler l'entente pour une période de trois années supplémentaires, soit pour 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT que l'offre au montant de 8 000 $ inclut l'entretien du terrain du Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Municipalité d'obtenir une tarification fixe pour une durée de trois ans;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe et résolu :

DE RENOUVELER le contrat d'entretien des surfaces gazonnées sur les terrains municipaux avec l'entreprise LP Gazon pour une période de trois ans, soit 2024, 2025 et 2026 au montant de 8 000 $ plus taxes par année;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

9.3 Règlement numéro 02-2023 modifiant le règlement numéro 05-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité – Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Marcel Therrien qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement numéro 02-2023, modifiant le règlement numéro 05-2020 et concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

Résolution numéro 107-06-2023
10.2 Mise en place d'un règlement encadrant la démolition des immeubles – Attribution du mandat

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité de mettre en place un règlement sur la démolition des immeubles afin de respecter son obligation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Monsieur Alain Delorme, urbanisme au montant de 1 050 $;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Madame Johanne Picard et résolu :

DE MANDATER Monsieur Alain Delorme, afin de procéder à l'élaboration d'un règlement encadrant la démolition des immeubles sur le territoire de la Municipalité;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.3 Règlement encadrant la démolition d'immeubles – Avis de motion

Avis de motion est donné par Monsieur Gabriel Lapointe, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 01-2023 encadrant la démolition d'immeubles.

Ce règlement a pour objet de permettre à la municipalité de se prévaloir des dispositions contenues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1) afin de s'assurer du contrôle de la démolition de certains immeubles sur son territoire. À cette fin, le règlement prévoit l'interdiction de travaux de démolition complète ou partielle d'un bâtiment assujetti à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu une autorisation du Comité de démolition et que la municipalité n'ait délivré un certificat autorisant la démolition.

Les dispositions du règlement portent, notamment, sur la formation et les responsabilités du Comité de démolition, les documents devant accompagner une demande, la procédure du traitement d'une demande, les critères d'évaluation d'une demande d'autorisation de démolition ainsi que les montants des amendes en cas d'infraction au règlement.

Résolution numéro 108-06-2023
10.4 Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre St-Hyacinthe et Farnham – Projet de développement d'une piste cyclable - Appui

CONSIDÉRANT que les MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de discuter de la possibilité de réaliser un projet de lien cyclable;

CONSIDÉRANT que le 25 août 2022, la MRC des Maskoutains a reçu l'approbation de principe du financement du projet pour réaliser l'évaluation technique des coûts liés à l'élaboration d'une piste cyclable en site propre entre Saint-Hyacinthe et Farnham de la part d'Infrastructure Canada;

CONSIDÉRANT que le montant alloué dans le cadre du Fonds pour le transport actif est de 50 000 $ et que la démarche est en cours;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une rare possibilité d'offrir un lien cyclable en site propre sécuritaire et de qualité comparable aux différentes offres actuellement disponibles en Montérégie et au Québec;

CONSIDÉRANT que le projet permettrait aux familles d'emprunter un tronçon cyclable local en toute sécurité et d'accéder à un réseau cyclable sécuritaire montérégien et estrien;

CONSIDÉRANT que 96,5 % du territoire de la MRC des Maskoutains

est situé en zone agricole et qu'il est très difficile de réaliser un développement cyclable, car les options pour y arriver sont peu nombreuses;

CONSIDÉRANT que le projet offrirait la possibilité de connecter le monde agricole avec les populations urbaines de la région;

CONSIDÉRANT qu'une première piste cyclable en site propre permettrait de dynamiser l'économie et le tourisme de la grande région de Saint-Hyacinthe, projet structurant avec une Signature régionale;

CONSIDÉRANT que le projet permettrait de connecter les deux villes de la MRC des Maskoutains, soit Saint-Hyacinthe et Saint-Pie, à la Route des Champs;

CONSIDÉRANT que les utilisateurs auraient ainsi accès à la Montée du chemin Chambly, le lieu historique national du Canal-de-Chambly, l'Axe cyclable Vallée-des-Forts, le sentier Paysan, le parc national des Îles de-Boucherville, la Ville de Montréal, La Riveraine, l'Estriade et son réseau, la Montérégiade, la Campagnarde, le Circuit des Traditions, La Sauvagine et bien d'autres circuits dans les Cantons de l'Est;

CONSIDÉRANT que ce nouvel accès aurait pour effet immédiat de désenclaver la grande région de Saint Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Madame Johanne Picard et résolu :

QUE le conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de se porter acquéreur au moment opportun du tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 kilomètres, afin que les MRC des Maskoutains, de Rouville et Brome-Missisquoi puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux MRC de Rouville et Brome-Missisquoi, partenaires au projet ainsi qu'aux municipalités de Saint Paul d'Abbotsford, de l'Ange-Gardien et des villes de Farnham, de Saint Pie et de Saint-Hyacinthe;

DE TRANSMETTRE également la présente résolution à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), à Tourisme Montérégie, à Loisir et Sport Montérégie (LSM) à l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ), à Vélo Québec et au Sentier transcanadien;

DE TRANSMETTRE également la présente résolution à Madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, Monsieur Jean-Bernard Émond, député de Richelieu, Monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, leader parlementaire et ministre de la Justice, Monsieur André Lamontagne, député de Johnson et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur Simon-Pierre Savard Tremblay, député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot et Madame Andréanne Larouche, députée de Shefford, de la démarche en cours;

DE TRANSMETTRE également la présente résolution à l'honorable Monsieur Omar Alghabra, ministre de Transports Canada, Monsieur Arun Thangaraj, sous-ministre fédéral des Transports, l'honorable Madame Pascale St-Onge, ministre des Sports et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec ainsi que les compagnies ferroviaires du Centre du Maine et du Québec (CMQR) et du Canadien Pacifique de la démarche en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

12. Sujets divers

13. Période de question

Résolution numéro 109-06-2023
14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, la séance est levée à 20 h 23.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

ALAIN JOBIN	**LINDA NORMANDEAU**
Président d'assemblée	Secrétaire d'assemblée
Maire	Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ
Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce mardi 6 juin 2023.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

CHOUETTE À VOIR!
Ouvert tous les jours, dès le 24 juin 2023!
SCAN ME
Réservation ici
Activités
• Sentiers pédestres
• Visite du complexe de réhabilitation
• 11 volières de présentation à découvrir
• Présentation d'oiseaux de proie (11h & 14h30)
Tarifs
avant taxes
13 ans et + : 23$
5 à 12 ans : 17 $
5 ans et - : Gratuit
Famille : 58 $
579 489-6100
CHOUETTEAVOIR.CA
SOUTIEN@UQROP.QC.CA
CHOUETTE À VOIR!
UQROP
UNION QUÉBÉCOISE DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE PROIE

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe Québec

CALENDRIER SCOLAIRE DES ÉLÈVES JEUNES
DE LA FORMATION GÉNÉRALE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE
2023 - 2024

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Élève	2 / 2	Ens.	6 / 6

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Élève	19 / 21	Ens.	20 / 26

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Élève	20 / 41	Ens.	21 / 47

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Élève	20 / 61	Ens.	22 / 69

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Élève	15 / 76	Ens.	16 / 85

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Élève	16 / 92	Ens.	18 / 103

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

Élève	20 / 112	Ens.	21 / 124

MARS

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Élève	14 / 126	Ens.	15 / 139

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Élève	20 / 146	Ens.	21 / 160

MAI

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Élève	20 / 166	Ens.	22 / 182

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Élève	14 / 180	Ens.	18 / 200

Congés pour tous

Congés pour les élèves et les enseignants

100e jour: 26 janvier 2024

Journées pédagogiques communes

Forces majeures reprises dans l'ordre suivant:

3 mai / 18 mars / 7 juin

Direction des Services éducatifs secteur jeunes

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LE SAVIEZ-VOUS?

ON VIDANGE VOS INSTALLATIONS SEPTIQUES

ENTRE LE 15 AVRIL ET LE 15 NOVEMBRE, À LA DATE FIXÉE POUR LA VIDANGE, IL FAUT :

- Localiser le couvercle
- Assurer l'accessibilité au couvercle
- Dégager le pourtour du couvercle

EN TOUT TEMPS, CHAQUE PROPRIÉTAIRE DOIT MAINTENIR SON DOSSIER À JOUR À LA RÉGIE.

AVANTAGES

- Respect des lois et des règlements
- Réduction des risques de contamination des eaux souterraines et de surface
- Valorisation des boues dans un lieu autorisé, notamment en compost
- Réduction des risques de colmatage du champ d'épuration et prolongation de sa durée de vie
- Service de vidange régulier et uniformisé à un coût abordable
- Réduction des risques de déversements illicites dans l'environnement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : WWW.RIAM.QUEBEC 450 774-2350

Les vidanges seront effectuées du 15 au 19 septembre 2023

Rang Beauregard
Rang Barreau
Rang Saint-Amable : 120 à 402
Rang Basse-Double
Rang de Michaudville
Rue du Cimetière

Vous êtes un aîné ?
Vous vivez une situation difficile ?
On peut vous aider !

Projet IMAGES c'est :
- Écoute
- Accompagnement
- Solutions, références

Peu importe votre situation :
- Maltraitance, violence
- Solitude
- Détresse

Contactez : Annie Quintal, Intervenante milieu aîné (MRC des Maskoutains)
450 502-4395 • Projet.images@gmail.com

MRC des Maskoutains — Offert par : C.I.J.M.

PARRAINAGE CIVIQUE DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

CRÉATEUR D'AMITIE DEPUIS 40 ANS !

Toi aussi tu as envie de donner au suivant et de faire la différence pour quelqu'un qui en a besoin ? Tu es empathique, bienveillant et tu as le goût de te fixer du temps de qualité ? Le mouvement du Parrainage civique est pour toi ! Seuls, en couple ou en famille, être parrain/marraine c'est être agent de changement vers un monde plus inclusif !

5 nouveaux bénévoles sont actuellement recherchés dans la région afin de partager des intérêts communs et des activités plaisantes avec un nouvel ami. Grâce à cette amitié, tu briseras de l'isolement et favorisera la participation sociale d'une personne marginalisée par ses divergences (Déficience intellectuelle légère, limitation physique ou trouble du spectre de l'autisme).

CONTACTE LA SYMPATHIQUE MARIE-JOSEE AU 450 774-8758

parrainagecivique.org

SARCA

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe Québec

DURANT LA SAISON ESTIVALE, SARCA EST TOUJOURS LÀ

Les **S**ervices d'**A**ccueil, de **R**éférence, de **C**onseil et d'**A**ccompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) sont maintenu durant la saison estivale.

Que ce soit pour de l'information scolaire générale, pour de la reconnaissance des acquis ou un retour aux études secondaires, professionnelles, collégiales et universitaires, un ou une conseillère du SARCA peut vous rencontrer durant l'été. Nous avons des points de services à Saint-Hyacinthe et Acton Vale et le projet SARCA Mobile est toujours en activité ! Les services sont offerts directement à l'hôtel de ville de toutes les municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Nous sommes également présents lors d'activités municipales afin de vous faire découvrir nos services, n'hésitez pas à venir à notre rencontre pour mieux nous connaître. Nous vous invitons à communiquer directement avec nous afin que l'on vous accompagne dans vos projets scolaires et professionnels. Tous ces services sont offerts gratuitement.

Au plaisir de vous rencontrer !

Audrey Gatineau, *conseillère en information scolaire et professionnelle*
450 773-8401, poste 6731 || audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca
Audrey Gatineau Pro

MFM
LA MAISON DE LA FAMILLE DES MASKOUTAINS

Calendrier d'activités gratuites et plein air

Places limitées, confirmez votre présence : responsablefamille@mfm.qc.ca

Vendredi 4 août 2023 : Pique-nique de fin d'été de 11 h à 13 h au parc du Sacré-Cœur (2220, av. Laframboise, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 4X6) Apportez votre dîner froid !

Mardi 15 août 2023 : Chasse aux fossiles de 9 h 30 à 11 h 30 au parc du bois des Pins (av. Mailhot, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 1P4)

Vendredi 18 août 2023 : Cinéma en plein air à la MFM dès 19 h 30 (2130, av. Mailhot, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 9E1)

Pour informations : www.mfm.qc.ca

OFFRE DE COURS 2023-2024

parcours formation

Services aux entreprises

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

parcoursformation.com

COURS DE PERFECTIONNEMENT À 5$/HEURE*

avec validation de l'admissibilité

Cours	Coût*	Durée	Début
QuickBooks - Débutant	60 $	12 h	15 janvier 2024
QuickBooks - Avancé	60 $	12 h	26 février 2024
Comptabilité - Volet 1 Initiation à la comptabilité des petites entreprises	60 $	12 h	9 janvier 2024
Comptabilité - Volet 2 Initiation à la comptabilité des petites entreprises	45 $	9 h	12 février 2024
Soudage	225 $	45 h	18 novembre 2023
Concept de l'attachement	15 $	3 h	30 janvier 2024
Automate programmable	150 $	30 h	à venir

*Ces formations sont offertes grâce à la participation financière du gouvernement du Québec

**Taxes en sus

PROGRAMMES DE COURTE DURÉE

Attestation d'études professionnelles
Assistance à la personne en résidence privée pour personnes aînées autonomes et semi-autonomes
octobre 2023 - Saint-Hyacinthe

Attestation d'études professionnelles
Service de garde en milieu scolaire
Du 10 octobre 2023 au 14 juin 2024 - Saint-Hyacinthe

FORMATIONS ACÉRICOLES

Cours	Coût*	Durée	Début
Aménagement acérico-forestier	130 $	7 h	6 octobre 2023
Planification d'une installation Tubulure	130 $	7 h	27 octobre 2023
Production acéricole	120 $	7 h	1er décembre 2023
Entaillage des érables	130 $	7 h	19 janvier 2024
Bien gérer son osmose	120 $	7 h	2 février 2024
Évaporation de la sève d'érable	120 $	7 h	9 février 2024

*Taxes en sus

INSCRIPTION ET INFORMATION
450 771-1225
parcoursformation.com

COURS À TEMPS PARTIEL

Cours	Coût*	Durée	Début
Gestion des réseaux sociaux			
Débutant	65 $	3 h	17 janvier 2024
Intermédiaire	65 $	3 h	24 janvier 2024
Ressources humaines			
Rôle du gestionnaire et travail d'équipe	135 $	3 h	28 novembre 2023
Communication et délégation	135 $	3 h	5 décembre 2023
Résolution de problèmes Gestion de conflits	135 $	3 h	23 janvier 2024
Mobilisation d'une équipe Gestion du changement	135 $	3 h	6 février 2024
Gestion du temps et des priorités	135 $	3 h	20 février 2024
Processus d'embauche Rétention de personnel	135 $	3 h	12 mars 2024
Gestion du stress pour travailler efficacement	135 $	3 h	9 avril 2024
Atelier en ressources humaines Coaching adapté à vos besoins	400 $	2,5 h	sur demande
Superviser sans s'épuiser	165 $	6 h	6 février 2024
Approche coaching avec ses équipes	135 $	3 h	19 décembre 2023
Microsoft 365 et logiciels			
Optimiser vos méthodes - Excel	210 $	12 h	8 avril 2024
Organiser son travail - Outlook	130 $	6 h	7 novembre 2023
Gestion de l'information - OneNote	75 $	4 h	28 novembre 2023
Gestion de projet - Planner	45 $	2 h	16 janvier 2024
Prise de rendez-vous - Bookings	75 $	4 h	21 mai 2024
Forms	95 $	5 h	10 janvier 2024
Canva	130 $	6 h	13 février 2024
Santé et sécurité au travail			
ASP Construction - SSGCC Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction	50 $	30 h	9 septembre 2023
ASP Construction - en espagnol Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction	550 $	30 h	8 juin 2024
Connexion d'appareillage électrique CRCA - Théorie	695 $	40 h	9 octobre 2023
Connexion d'appareillage électrique CRCA - Préparation à l'examen	420 $	24 h	31 octobre 2023
Sécurité électrique au travail Norme Z462	125 $	7 h	24 octobre 2023
Chariot élévateur (Promotion)	**300 $**	-	**sur demande**
Agent de sécurité			
Agent de sécurité	425 $	54 h	16 octobre 2023

*Taxes en sus

La Popote roulante

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de **7,75 $ du repas**. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié.

On vous remet à l'avance un calendrier des menus.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous !

N'hésitez pas à nous contacter : 450 773-4966 poste 35.

Pour informations :
Robert Perreault
450 792-2270

MENU DISPONIBLE :
http://cbsh.ca/wp-content/uploads/2023/01/calendrier-2023-6dec-final-version-web-.pdf

Spectacle-bénéfice à Saint-Charles

Guylaine Tanguay

À l'église Saint-Charles-sur-Richelieu
Samedi 4 novembre 2023 à 20 h
La vedette du country vous offrira des chansons de grands interprètes américains et français, le tout avec des accents country qui en font sa marque bien à elle! Billets à 55 $.

Réservez au : 438 397-3466 ou 450 584-2632

Virement interac : paroisse@saint-charles-sur-richelieu.ca
Question : Guylaine || Réponse : Tanguay.

ATELIER DE Carrosserie Claude Hébert
PEINTURE-DÉBOSSELAGE • ANTIROUILLE
REDRESSEMENT DE CHÂSSIS
450.792.3712

AULARI

Patrick Audette
Président / General Manager

Industrie Aulari Inc.
620, Saint-Roch, Saint-Barnabé Sud
(Québec) Canada J0H 1G0
Tél. : 450 792-2126 • 1 877 892-2126
Fax : 450 792-2127
paudette@aulari.com
www.aulari.com

UNI PRO freins silencieux suspension injection
Suspension Leblanc Inc.
295, rang du Bas-St-Amable
St-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

Sébastien Leblanc
Propriétaire

450 792-3510

www.unipro.ca

François Bourret, B.A.A. M. Fisc.
COMPTABLE, FISCALISTE

450 252-3005

fbourret@ntic.qc.ca

525, rue Rouleau, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1B6

Impôts • Comptabilité • Services-conseils • Taxes (TPS, TVQ)

Découvrez votre conseil d'administration et ses officiers

Membres du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe accompagnés de Nathalie-Lise Giguère, directrice générale. Absents sur la photo : Martin Nichols et Virginie Chagnon

Fanie-Claude Brien
Présidente

Anne-Marie St-Germain
1re vice-présidente

Jacinthe Martin
2e vice-présidente

Sylvie Gosselin
Secrétaire

- **Serge Audette**, administrateur
- **Odette L. Perron**, administratrice
- **Stéphanie Guillet**, administratrice
- **Cédric Mignault**, administrateur
- **Vincent Palardy**, administrateur
- **Claudia Bernier**, administratrice
- **Frédéric Demers**, administrateur
- **Jausée Carrier**, administratrice
- **Jessy Bissonnette**, administratrice
- **Flavie Moyen-Sylvestre**, administratrice
- **Martin Nichols**, administrateur
- **Virginie Chagnon**, administratrice de la relève

Desjardins
Caisse de la Région de Saint-Hyacinthe

Jumelez et épargnez!

Épargnez GROS en jumelant vos services Cooptel!
Voici certaines de nos options disponibles:

- ***Internet illimité***
- ***Décodeur enregistreur HD avec tous nos forfaits télé***
- ***1 000 minutes interurbaines***
- ***Vitesse Internet 1 Gig***

N'attendez plus, appelez-nous!

Cooptel, **LA fibre optique à la maison** aux couleurs de la coopération!

Cooptel Explorer l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

Marcel Lavallière Paysagiste inc

Conception et réalisation d'aménagement paysager

Service d'entretien paysager

Christian Bisson
designer en architecture de paysage
et technicien horticole

info@mlpaysagiste.com

ASHQ

Paysagiste CERTIFIÉ APRQ

251, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud, Qc J0H 1G0

450 792-3080 | WWW.MLPAYSAGISTE.COM

FERME GADBOIS

- FRAISES
- MAÏS SUCRÉ
- CUISINE DU TERROIR

fermegadbois.com
info@fermegadbois.com
Tél. : 450 792-5112

889, rang St-Amable
Saint-Barnabé-Sud
J0H 1G0

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Plusieurs produits disponibles :

Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants

Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès pharma chez Walmart

FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT

GPS

Laser

Scraper 18 verges³

Service clé en main

Thomas Morier, agr.
450-502-1679
tmorier@gmail.com
@NivellementMorier

LE SPECIALISTE

Castrol

La Mécanotech
504 St-Amable
St-Barnabé Sud, QC J0H 1G0

Hugo St-Jean
Propriétaire

- SPECIALITÉ INJECTION
- Frein (ABS)
- Air climatisé
- Suspension
- Direction

Tél. : 450 792-3626

www.lespecialiste.ca

balljoint@live.ca

Entreprise S.Gaudette

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • **sgaudette.com**
401, 4e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

Manon Dupuis
Soins podologiques & Pédicure spa

2675, rue Dessaulles,
Saint-Hyacinthe, Qc, J2S 2V4
579-489-3144
web: salondelizaetco.com